

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 15 JUIN 2020 PAR VOIE DE
VISIOCONFÉRENCE.**

Étaient présents à cette visioconférence:

Monsieur Charles Breton, maire
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Stéphane Roy, conseiller (arrivée à 19.28h)
Linda Dubé, conseillère

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET
MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19 h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0174)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RÈGLE DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉUNION

Mme Jane Chambers Evans explique à l'assemblée le fonctionnement pour un bon déroulement de la réunion.

1. Nous rappelons à tous que, conformément à la loi, ces réunions sur le zoom sont désormais enregistrées. Dès le début de la réunion, nous demandons qu'au début de la réunion, veuillez ouvrir votre écran vidéo pour vous identifier, ou assurez-vous que votre identification figure à l'écran. Ces mesures vous aideront pendant la période de questions et garantiront également que tous les membres présents sont identifiés. Pendant le meeting on demande à chacun de fermer son microphone pour éviter toute distraction.
2. Il y a deux périodes de questions du public pendant la réunion. Si vous avez une question, veuillez lever la main sur l'écran. Avant de prendre la parole, attendez que l'on vous y invite. Vous recevrez un accusé de réception et il vous sera rappelé d'ouvrir votre microphone. *Veuillez être concis afin de permettre le plus grand*

nombre de questions possible. Nous vous demandons de poser qu'une seule question par intervention afin de donner la chance à tous de pouvoir en poser.

3. Si vous avez une question, vous pouvez également utiliser le mécanisme de chat au bas de l'écran - adressez votre question à Jane.
4. Nous espérons qu'à tout moment, vos questions et commentaires et nos réponses reflètent le respect que nous avons pour chacun en tant que voisins, collègues et amis.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. RÉUNION ORDINAIRE DU 11 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2020-0175)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 mai 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2. RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Therrien

(Rés. 2020-0176)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 25 mai 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3. RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 1 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0177)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1^{er} juin 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. QUESTIONS DU PUBLIC;

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE;

6.1. OMH (CONTRIBUTION);

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2020-0178)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac autorise le paiement de la facture de OMH au montant de 18 813.00\$ pour couvrir l'année 2018, 2019 ainsi qu'un montant réclamé de 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2020-0168 (DÉTECTEUR DE FUITE VERSUS UN LOCALISATEUR DE CONDUIT);

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0179)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac de corrige la résolution 2020-0168, changement de titre, achat de détecteur de fuite par l'achat d'un localisateur de câble de conduite

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

7.1. COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2020-0180)

QUE les comptes à payer soient approuvés pour:

Village de Tadoussac : chèques numéro 14 178 à 14 254

Quai de Tadoussac : chèques numéro 261 à 266

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. JEAN ROY, ARPENTAGE (PAIEMENT DE FACTURE);

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0181)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac autorise le paiement de la facture numéro 7-2021 au montant de 1 310\$ plus taxes pour le mandat de la localisation et servitude pour le chemin Moulin à Baude (terrain en bail, Les petits fruits du nord)

QUE le tout soit payé dans le poste budgétaire service professionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. CAÏN LAMARRE (PAIEMENT DE FACTURE);

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2020-0182)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac autorise le paiement de la facture no 10-134037 au montant de 2 754\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4. CESSION À TITRE GRATUIT (MERN);

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2020-0183)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac autorise la directrice générale, Madame Marie-Claude Guérin à signer tous les documents relatifs au dossier de cession à titre gratuit à des fins municipales de par cet de voie publique des lots suivants : 4 947 857 . 4 822 229 , 4 947 842 , 5 475 051 , 5 978 117 et 5 458 581.

QUE la municipalité du village de Tadoussac mandate le notaire Denis Turcotte dans le cadre de ce dossier de cession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5. VÉHICULE DES TRAVAUX PUBLICS

7.5.1. RÉPARATION;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0184)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac autorise la réparation du camion F-250 pour un montant n'excédant pas 8000\$.

QUE le tout soit payé à même le fonds de roulement sur une période de remboursement de 5 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5.2. LOCATION;

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2020-0185)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac autorise la location d'un véhicule auprès de la compagnie Sauvageau pour une période de 2 mois d'une somme de 3 515.30\$(incluant la livraison et le retour du véhicule)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6. APPEL D'OFFRES CHI -20212022, HYPOCHLORITE DE SODIUM

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Tadoussac a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-SL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de Sodium N;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Tadoussac désire participer à cet achat regroupé pour se procurer **Hypochlorite de sodium** dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0186)

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la municipalité du Village de Tadoussac confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 et visant l'achat d'**hypochlorite de sodium** nécessaire aux activités de notre organisation municipales;

QUE la municipalité du Village de Tadoussac confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la municipalité du Village de Tadoussac confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la municipalité du Village de Tadoussac s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la municipalité du Village de Tadoussac reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

8.1. ÉTUDE LOGEMENT (FOND VERT PMDV);

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2020-0187)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac autorise le dépôt du projet intitulé « Étude des solutions potentielles de logements pour les travailleurs saisonniers à Tadoussac » dans le cadre du programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) du Fonds vert

QUE La Municipalité du village de Tadoussac autorise madame Marie-Claude Guérin, directrice générale ou madame Andréanne Jean, agente de développement économique à agir au nom de la municipalité du village de Tadoussac auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la présentation et la gestion du projet.

QUE La municipalité du village de Tadoussac s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2. SUBVENTION (FOND VERT CLIMAT MUNICIPALITÉS) STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2020-0188)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le dépôt du projet intitulé « Aménagement d'un stationnement écoresponsable à Tadoussac » dans le cadre du programme Climat municipalités du Fonds vert Phase 2 Volet 2.

QUE La Municipalité du village de Tadoussac autorise madame Marie-Claude Guérin, directrice générale ou madame Andréanne Jean, agente de développement économique à agir au nom de la municipalité du village de Tadoussac auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la présentation et la gestion du projet.

QUE La municipalité du village de Tadoussac s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

9.1. CCU ET AUTRES

9.1.1. 29, RUE DES FORGERONS NORD;

Agrandissement de 4 pieds vers le nord-ouest de la galerie localisée en cour arrière. Suite à cet agrandissement, la galerie intégrera une longueur de 12 pieds et une largeur de 8 pieds. La galerie sera transformée en véranda non chauffée. Les murs seront en bois teint de couleur brune. Chacune des ouvertures intégrera une moustiquaire. LA véranda intégrera des escaliers et un accès dur le côté nord-ouest. Le toit de cette véranda sera en polycarbonate ondulé.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0189)

QUE la municipalité du village de Tadoussac refuse la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1.2. 106, RUE SAGUENAY;

Réfection de la toiture du bâtiment principal : Le bardeau d'asphalte sera remplacé par du bardeau d'asphalte de couleur cèdre rustique.

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2020-0190)

QUE la municipalité du village de Tadoussac accepte la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1.3. 177 RUE DES JÉSUITES

Remplacement du revêtement extérieur de la façade du bâtiment principal. Le propriétaire ajoutera une imitation de pierre en vinyle de couleur grise sur la façade du bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0191)

QUE la municipalité du village de Tadoussac accepte la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1.4. 264 RUE HÔTEL-DE-VILLE

Réfection de la toiture du bâtiment principal : Le bardeau d'asphalte sera remplacé par du bardeau d'acier argenté.

Remplacement des fenêtres des 5 lucarnes du bâtiment principal. Le style des nouvelles fenêtres sera identique à celui des fenêtres existantes. Les nouvelles fenêtres seront en PVC de couleur blanche.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0192)

QUE la municipalité du village de Tadoussac accepte la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1.5. 343 RUE DES FORGERONS

Remplacement de 2 fenêtres localisées à l'arrière du bâtiment principal. Les 2 nouvelles fenêtres seront en PVC de couleur blanche. Chacune des fenêtres intégrera une largeur de 62¾ et une hauteur de 32 pouces ¼.

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2020-0193)

QUE la municipalité du village de Tadoussac accepte la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1.6. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE KEN GAGNÉ ET FRANCOIS THERRIEN

Dépôt d'une lettre.

9.2. ÉROSION DES BERGES

9.2.1. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION (MRC) PSPS;

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2020-0194)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le dépôt du projet intitulé « Projet pilote de recharge de plage dans la baie de Tadoussac » dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants de la MRC Haute-Côte-Nord

QUE La Municipalité du village de Tadoussac autorise madame Marie-Claude Guérin directrice générale ou madame Andréanne Jean, agente de développement économique à agir au nom de la municipalité du village de Tadoussac pour la présentation et la gestion du projet.

QUE La municipalité du village de Tadoussac s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2.2. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC POUR LE PROJET DE RECHARGE DE PLAGE- SECTEUR DE LA BAIE DE TADOUSSAC, MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la plage de Tadoussac

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'Article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement, il est nécessaire d'obtenir au préalable du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC), un certificat d'autorisation pour la réalisation de ces travaux

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, la municipalité bénéficie des services professionnels de la fédération québécoise des municipalités (FQM) mandatée entre autres de requérir toutes les autorisations requises aux fins de la réalisation des travaux

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0195)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise M. Dominic Lachance, directeur de l'ingénierie et infrastructure à la FQM au nom de la municipalité du Village de Tadoussac, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement relativement au projet suivant « Recharge de la plage – Secteur de la baie de Tadoussac – Municipalité du Village de Tadoussac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2.3. MANDAT L'UQAR;

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10.1. (COVID) DÉLÉGUER LA DIRECTRICE (ACHAT DE PLUS DE 2 000\$

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2020-0196)

QUE la municipalité du village de Tadoussac délègue la directrice générale, Madame Marie-Claude Guérin, à procéder à des achats pour respecter les exigences de la santé publique pour un montant n'excédant pas la somme de 5000\$ par facture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT;

11.1. MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES;

11.1.1. ARCHÉOLOGIE, MANDAT À SUBARCTIQUE ENR (M. ÉRIK LANGEVIN);

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2020-0197)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le paiement de la facture TAD01 du consultant subarctique pour l'étude de potentiel archéologique mis aux normes des eaux usées au montant de 4 478.28\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.1.2. ARCHÉOLOGIE AVEC TRUELLE ET CIE (MADAME DUCHAINE);

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0198)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise un montant supplémentaire d'environ 6000\$ au mandat de la résolution 2020-0165 (79 375.00\$ plus taxe) pour effectuer des journées de sondage supplémentaires considérant l'ajout d'une partie de la rue des Pionniers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.1.3. TRANSCIE;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0199)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise un montant supplémentaire d'environ 8776.00\$ au mandat de la résolution 2020-0166 (43 880\$ plus taxe) pour effectuer des journées supplémentaires considérant l'ajout d'une partie de la rue des Pionniers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.1.4. SNC-LAVALIN;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0200)

QUE la municipalité du village de Tadoussac octroie un mandat à la firme SNC Lavalin d'une somme de 4 400.00\$ plus taxe pour la réalisation d'une analyse pour le forage directionnel pour le projet de mise aux normes des eaux usées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. QUAI DE TADOUSSAC;

12.1. ENTRETIEN DE LA PASSERELLE (FRAIS);

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2020-0201)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le dépassement d'environ 7000\$ pour la réparation de la passerelle au quai de Tadoussac.

QUE le tout soit payé dans les sommes disponibles lors du transfert du quai par le gouvernement fédéral.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2. FACTURE POUR LES BAUX (AML ET CARREFOUR MARITIME);

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0202)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise d'accorder un délai jusqu'au 31 aout 2020 sans amende et pénalité pour le paiement des loyers des espaces au quai de Tadoussac à l'entreprise les investissements Navimex inc et qu'au Carrefour maritime de Tadoussac

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. RESSOURCES HUMAINES

13,1 CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2020-0203)

QUE la municipalité du village de Tadoussac procède à l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour:

Sam Boulianne
Noémie Guignard
Nathan Martin
Nathalie Olsen

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 AGENT D'INFORMATION ET CIRCULATION;

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2020-0204)

QUE la municipalité du village de Tadoussac procède à l'embauche des personnes suivantes pour le poste d'agent d'information et circulation :

Donald Boulianne, chef d'équipe
Caroline Brisson
Mathieu Coulombe
Daniel Mailloux, chef d'équipe
Marie-Pier Olsen
Jean-Luc Turcotte

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 DÉPÔT DU CALENDRIER DES VACANCES;

13.3.1 EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ;

Mme Marie-Claude Guérin dépose le calendrier des vacances des employés de la municipalité du Village de Tadoussac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.4 NOMINATION DES CONSTABLES (APPLICATION DES RÉGLEMENTS);

(Rés. 2020-0205)

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer à titre de constable spécial;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer Lisa-Marie Hovington à titre de constable spécial;

ATTENDU qu'il y a lieu d'indiquer les pouvoirs dévolus aux constables spéciaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

QUE les constables spéciaux nommés dans la présente résolution soient autorisés à appliquer les règlements harmonisés suivants et leurs amendements:

- Règlement HCN-1011 relatif au stationnement;
- Règlement HCN-1013 relatif aux nuisances;
- Règlement HCN-1016 relatif à la circulation;
- Règlement HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

QUE les constables spéciaux nommés dans la présente résolution soient autorisés de façon générale à agir à titre de « constable spécial » aux fins de l'application du Règlement HCN-1011 relatif au stationnement susmentionné;

QUE les constables spéciaux nommés dans la présente résolution soient autorisés de façon générale à agir à titre « d'inspecteur municipal » aux fins de l'application du Règlement HCN-1013 relatif aux nuisances susmentionnés;

QUE les constables spéciaux nommés dans la présente résolution soient autorisés de façon générale à agir à titre « d'autorité compétente » aux fins de l'application du Règlement HCN-1016 relatif à la circulation susmentionné;

QUE les constables spéciaux nommés dans la présente résolution soient autorisés de façon générale à agir à titre « d'inspecteur municipal » aux fins de l'application du Règlement HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics susmentionné;

QUE les constables spéciaux nommés dans la présente résolution soient autorisés de façon générale à entreprendre, s'ils le jugent nécessaire, les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements, le conseil les autorisant généralement par le fait même à délivrer les constats d'infraction nécessaires à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.5 ENTENTE CHEF D'ÉQUIPE (PRIME):

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2020-0206)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise la directrice générale, Marie-Claude Guérin, à signer le document d'entente pour la modification de la prime (2\$/heure) pour le chef d'équipe (voirie et circulation).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. CORRESPONDANCES

14,1 POLYVALENT DES BERGES

Dépôt d'une lettre de remerciement

14,2 ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD:

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0207)

QUE la municipalité du village de Tadoussac renouvelle son appui annuel à l'Association forestière Côte-Nord pour un montant de 50\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. VARIA

17. FERMETURE DE LA SÉANCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2020-0208)

QUE la réunion soit levée à 19h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Charles Breton,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée Marie-Claude Guérin, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.